



L'AMAP Qui Ramène Sa Fraise Rezé Pont-Rousseau

Contrat LÉGUMES 2023

Entre le *maraîcher producteur* **Florian BROSSEAU**, ferme « **le Champ des Papilles** », rue de la Bauche Bertin à Bouguenais et les *consom'acteurs* de l'**AMAP Qui Ramène Sa Fraise** de Rezé.

Souscription en ligne sous cagette.net – 100% dématérialisée, sans échange de contrat : *cagette fait foi*.
Si vous n'êtes pas à l'aise avec cagette.net, la commande sous cagette peut être faite par la personne référente.

46 distributions sont prévues au contrat 2023, **du lundi 02 janvier au lundi 18 décembre 2022.**

6 lundis d'interruption : 10 avril Pâques (férié sem15) – 1er mai (férié sem18) – 8 mai (férié sem19) – 29 mai Pentecôte (férié sem22) – 14 août (sem33) – 25 décembre (férié sem52) - soit un nombre égal de paniers (23) en semaines paires ou impaires. Un réajustement serait précisé par le producteur au moins trois semaines à l'avance.

L'engagement mutuel 2023 porte sur **30 paniers par semaine minimum, 35 à 40 paniers** sont possibles.

Engagements paysan producteur

Florian BROSSEAU, maraîcher biologique certifié à Bouguenais (44) adhère aux principes de la Charte des AMAP 2014 adoptée par le MIRAMAP qui anime le réseau. Il s'engage à fournir chaque semaine des légumes de saison variés, cultivés par ses soins et ceux de ses salarié·e·s : **3-4** légumes différents pour un petit panier / **4-5** légumes pour un grand panier avec un renouvellement d'au moins 2 légumes d'une semaine sur l'autre. La quantité des légumes du Super Grand panier serait accrue, voire un autre légume ajouté, selon les capacités de production.

Très ponctuellement, si besoin, ses productions sont complétées avec celles de collègues maraîchers agrobiologiques du Pays de Retz.

La valeur monétaire du panier peut être légèrement fluctuante sur l'année pour respecter la valeur moyenne prévue au contrat annuel. Un **système de troc**, sans obligation mutuelle, est proposé. Une table d'achat complémentaire de quelques productions peut être ponctuellement mise en place. Ces deux services rendus par la ferme ne sont en rien systématiques.

Jérôme BROSSEAU, salarié, ou un·e autre salarié·e, assure les distributions hebdomadaires. Florian BROSSEAU s'engage à être présent lui-même une ou deux fois par an, hors AG.

Le maraîcher s'engage à accueillir les membres de l'AMAP pour un moment convivial sur le site de production au moins une fois en 2023. Un ramassage de légumes pourrait être organisé au cours de l'année.

Engagements consom'acteur·rice(s)

NOM(s) Prénom (s) :

(Coordonnées sous cagette.net : téléphone / courriel / adresse)

Adhère(nt) aux principes de la **Charte des AMAP** 2014 adoptée par le MIRAMAP qui anime le réseau (cf. bulletin d'adhésion à l'AMAP QRSF) et s'engage :

- à soutenir le producteur dans sa démarche de production maraîchère biologique, en reconnaissant que les intempéries, ravageurs et maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte,
- à assumer ces risques, sachant qu'il recevrait la juste part de la récolte de la saison,
- à venir prendre son panier à chaque distribution ou à le faire récupérer par une personne de son choix (en cas d'oubli, un panier n'est **ni remplacé ni remboursé**, mais mis à disposition des personnes de permanence, après essai de relance par téléphone en fin de permanence),
- à rapporter **sacs** (pliés) et **élastiques** autant que possible, pour leur réemploi,
- à effectuer **deux à trois permanences par an** (par foyer) pour assurer la distribution des légumes et des autres produits,
- à participer autant que possible aux propositions de repas champêtre ou de coups de main au maraîcher sur sa ferme à Bouguenais.

Souscription : engagement récurrent sur les 46 distributions 2023 => **sélectionner le « produit » sous Cagette**

Type de panier de légumes et prix moyen annuel	Chaque semaine	Semaine paire	Semaine impaire	partage du contrat avec* Nom Prénom
Petit Panier 10 €	☐	☐	☐	
Grand Panier 15 €	☐	☐	☐	
Super Grand Panier 20 €	☐	☐	☐	

* pour les paniers bihebdomadaires, il est obligatoire d'avoir un binôme pour partager le contrat afin d'avoir un nombre identique de paniers chaque semaine pour le maraîcher => **souscription commune sous cagette indiquant cette alternance.**

Mode de paiement

Le mode privilégié est un **virement mensuel le 10 du mois (RIB Florian BROSSEAU)** selon le court libellé suivant « **NOM – AMAPQRSF** ». À défaut, paiement en **4 chèques à l'ordre de Florian BROSSEAU** avec encaissement en début de trimestre, le 10 du mois.

Montants	46 Petits Paniers à 10 €		Partage contrat Petit Panier		46 Grands Paniers à 15 €		Partage contrat Grand Panier		Super Grand Panier à 20€	
Année	460 €		230 €		690 €		345 €		920 €	
Virement mensuel	38,33 €	☐	19,17 € chacun-e	☐	57,50 €	☐	28,75 € chacun-e	☐	76,67 €	☐
4 chèques	115,00 €	☐	57,50 €	☐	172,50 €	☐	86,25 €/	☐	230,00 €	☐

Gestion des souscriptions

Le ou la **réfèrent.e légumes** est l'intermédiaire à contacter pour information, sur la souscription et le mode de paiement, et pour recueillir le cas échéant les chèques.

Le/la réfèrent.e valide les souscriptions sous Cagette, saisie les paiements et passe commande au maraîcher.

Un tableur récapitulatif est mis à jour par la personne référente pour faciliter la gestion du maraîcher.

En cours d'année, le montant annuel est calculé automatiquement sous Cagette ; le montant du 1^{er} mois calculé par la personne référente ; les mensualités suivantes identiques à celles du tableau ci-dessus.

Distribution / Permanences

Présence d'un maraîcher et de **deux membres** de l'AMAP à chaque distribution : cf. **calendrier** des permanences sous cagette.net (**s'inscrire**). Lors d'une **permanence**, les rôles et tâches des bénévoles inscrit.e.s sont :

- **être présent.e à 17:45** pour aider au déchargement des légumes, à l'installation des tables et chaises pour les différentes distributions et la convivialité (dans le respect des éventuelles consignes sanitaires), à la mise en place des légumes et des balances, aux pesées des légumes, à la distribution des autres produits avec feuilles d'émargement, ...
- entretenir le lien avec les maraîchers,
- assurer le rangement des contenants et matériel dans le véhicule du maraîcher, la remise en ordre et le nettoyage des lieux pour **20 heures au plus tard**,
- assurer son remplacement en cas d'empêchement de dernière minute.

Le/la réfèrent.e légumes établit la **liste d'émargement** légumes (rapide via Cagette) qui est suivie et conservée par le maraîcher présent. La **liste téléphonique**, à ne pas diffuser (RGPD), est également mise à disposition du maraîcher.

Le paysan maraîcher Florian BROSSEAU et chaque amapien-ne déclarent avoir pris connaissance des obligations qui leur incombent réciproquement, dans le respect de la Charte des AMAP et de ce contrat type.

Retrouvez vos engagements dans « Mes contrats » sous Cagette.net



CONTACTS / Adresses utiles

AMAP Qui Ramène Sa Fraise : distribution le lundi de 18h00 à 19h15,
salle Jean Jaurès, 40 rue Jean Jaurès 44 400 Rezé
cagette.net : <https://app.cagette.net/group/5385>

Réfèrent.e Légumes 2023 : Claude Annie BODEVIN – 06 82 12 55 41 - courriel : amapqrsf@gmail.com

Maraîchers Florian BROSSEAU rue de la Bauche Bertin 44 340 Bouguenais - @lechampdespapillesabouguenais
flobrosseau@gmail.com / **Jérôme BROSSEAU** 06 08 69 33 43